



568

3 QUESTIONS À Shigekuni Ono, président de l'Association nationale des notaires du Japon (JNNA)



M. Shigekuni Ono, président de l'Association nationale des notaires du Japon (JNNA), a été nommé notaire en juillet 2013 après avoir été procureur pendant 31 ans. Par la suite, il a exercé à Tokyo, et est devenu président de l'Association des notaires de Tokyo. Il a été élu président de la JNNA en mai 2019 d'abord, puis en mai 2021, pour un mandat d'un an. Il a traité de nombreuses questions durant sa présidence, notamment de la numérisation.

1 Pouvez-vous nous donner quelques exemples de la digitalisation des services notariaux au Japon ?

En 2002, nous avons commencé à certifier les statuts électroniques des sociétés en utilisant le système en ligne. Le nombre de demandes a augmenté d'année en année, et diverses mesures d'amélioration ont été mises en œuvre dans l'intervalle.

L'utilisation du système de visioconférence, quant à lui, a commencé en 2019. Grâce à ce système, les clients ne sont plus tenus de se rendre en personne dans un bureau de notaire pour se présenter, s'identifier...

Depuis 2021, l'option *Super-Fast-Track*, qui permet d'effectuer les procédures de certification et d'enregistrement auprès du Bureau des affaires juridiques du Ministère de la Justice en une seule fois et dans les 24 heures suivant la demande de certification en ligne des statuts électroniques des sociétés par actions, a été mise en service.

Pour l'avenir, nous préparons l'introduction des actes notariés numérisés conformément à l'introduction des méthodes informatiques

dans la procédure judiciaire prévue pour 2025. Tous les notaires doivent être prêts à utiliser ces méthodes.

2 Quels types de mesures le notariat japonais prend-il pour rendre les notaires plus accessibles aux citoyens ?

Dans l'optique de la promotion de l'entreprenariat, les frais de certification des statuts requis pour l'établissement d'une société ont été partiellement réduits en janvier 2022 en fonction du montant du capital des sociétés par actions à établir.

Le Japon étant devenu une société très vieillissante, la diffusion des contrats de tutelle volontaire et des fiducies civiles pour la gestion des biens des personnes âgées, ainsi que des testaments par actes notariés pour la succession des biens, sont devenus des questions essentielles. La JNNA a produit des vidéos destinées au grand public sur les testaments et les a diffusées à grande échelle (internet, réseaux sociaux, conférences...). En outre, nous organisons, chaque première semaine d'octobre, la Semaine du notariat,

en concordance avec l'anniversaire de la création de l'UINL, et en liaison avec le ministère de la Justice. Pendant cette semaine, des consultations téléphoniques gratuites par des notaires et des conférences sont organisées. Périodiquement, des consultations et des conférences en collaboration avec d'autres organisations ayant des relations étroites avec les activités notariales ont lieu sur le territoire. Enfin, dans les zones dépeuplées telles que les îles éloignées, il est difficile d'utiliser les services des notaires. Aussi, nous envoyons chaque année des notaires dans ces endroits pour organiser une séance gratuite de conseil notarial.

3 Quels sont les objectifs de votre collaboration au sein de l'UINL ?

Pour promouvoir la numérisation des services notariaux et rendre les notaires plus accessibles et utiles aux citoyens, nous devons améliorer le fonctionnement du système notarial et demander des amendements aux lois si nécessaire. À cette fin, nous reconnaissons que les informations sur l'état actuel du fonctionnement d'autres notariats fournies à chaque forum de l'UINL sont très importantes. Nous participons donc activement aux activités de l'UINL, également pour transmettre les informations du notariat japonais. En outre, le Japon assure la présidence de la Commission des Affaires Asiatiques (CAAs) en 2022. La session plénière se tiendra au Japon cet automne et nous avons à cœur de contribuer au bon fonctionnement et au développement de cette commission.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLODIE LETOUCHE,
CONSULTANTE POUR L'UNION INTERNATIONALE
DU NOTARIAT (UINL)

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

500

LE CHIFFRE : C'est le nombre de notaires en fonction au Japon (soit un notaire pour 250 000 personnes) au sein des 50 associations de notaires locales. Le nombre d'offices est déterminé en tenant compte de nombreux facteurs tels que la fourniture de services équitables et égaux au public, ou encore le chiffre de la population économiquement active de la région.

INSTITUTION ET GOUVERNANCE

L'Association nationale des notaires du Japon (JNNA) vise à développer le système notarial, ainsi qu'à améliorer les services notariaux en donnant des conseils et en communiquant avec les associations notariales locales et les notaires individuels. La JNNA compte un président, 7 vice-présidents, 25 directeurs (dont des directeurs généraux et exécutifs élus) et 2 auditeurs. Une assemblée générale et un conseil d'administration se réunissent régulièrement. La JNNA compte 9 comités spéciaux : Réglementation, Planification, Relations publiques, Affaires étrangères, « Formulaire 3 », Édition, Authentifi-

cation électronique, Système notarial, et Éthique. La JNNA a rejoint l'UINL en 1977 et est membre de la CAAs depuis 2011 ; elle en assure la présidence tournante pour l'année 2022.

PARTENARIATS

2022 marque, pour le Japon, le 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques avec la Chine et la Mongolie et le 30^e anniversaire avec le Kazakhstan et l'Ouzbékistan. Une fois la pandémie de Covid-19 terminée, le notariat du Japon invitera l'ensemble de ses confrères du monde à visiter son pays !

 Pour plus d'informations : V. le site www.uinl.org